

QUELQUES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE TRANSLITTÉRATION ET DE TRANSCRIPTION

Document présenté par les États-Unis d'Amérique¹

Dans tout pays où l'on utilise des noms géographiques sur des cartes ou dans des ouvrages ou documents quelconques, on a affaire à deux grandes catégories de noms géographiques : ceux qui sont dans la langue du pays et ceux qui sont dans une autre langue.

Pour ce qui est des noms utilisés dans le pays ou dans d'autres pays de même langue, il n'y a pas de problème, surtout si ces noms figurent dans des nomenclatures, listes ou autres publications aisément accessibles, qui les identifient sans doute possible et en donnent l'orthographe exacte. Si ces sources sont dignes de foi, il suffit de recopier fidèlement les noms pour être à l'abri de tout aléa.

Il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de reproduire des noms d'une autre langue, que celle-ci utilise une variante de l'alphabet ou du système d'écriture dans lesquels il faut les transcrire, ou qu'elle emploie un alphabet ou un système d'écriture entièrement différents.

Dans le premier cas — celui d'une variante — il suffira de reproduire fidèlement tous les signes diacritiques et tous les caractères modifiés propres à la langue d'origine pour assurer une correspondance parfaite entre celle-ci et la langue de transcription.

Par exemple, pour reproduire des noms anglais en tchèque ou en polonais, il n'y aura qu'à les recopier; en revanche, un utilisateur de langue anglaise ne pourra conserver des noms tchèques ou polonais dans leur forme originale qu'à la condition de recopier fidèlement des caractères tchèques tels que «č», «á», «ř» et «ů» ou des caractères polonais tels que «ą», «ł», «ś» et «ź», qui n'existent pas dans l'alphabet anglais. De même, un utilisateur tchèque ou polonais devra reproduire les accents français, tels que «à», «é», «è» ou «ê», ou le «ç», s'il veut que la reproduction qu'il entend donner des noms français soit identique à l'original.

Dans le même ordre d'idées, pour transcrire en iranien des noms arabes, il suffira de les recopier purement et simplement, étant donné que l'écriture arabe ne comporte aucun caractère qui ne se retrouve dans l'écriture persane. En revanche, pour transcrire en arabe des noms iraniens, on devra, si l'on veut les reproduire avec exactitude, soigneusement recopier les signes diacritiques propres aux lettres «pe», «che», «zhe» et «gāf», qui sont spécifiquement iraniennes.

Lorsqu'on a affaire à un système d'écriture entièrement différent², on doit recourir soit à la translittération (ou

transposition lettre pour lettre d'un nom d'un alphabet dans un autre), soit à la transcription (ou transposition son par son, d'un nom d'une langue dans une autre).

Dans la pratique, la translittération est indiquée lorsque la langue d'aboutissement s'écrit au moyen d'un alphabet et que l'alphabet de la langue de départ lui permet une notation phonémique satisfaisante.

La transcription est indiquée lorsque les lettres de l'alphabet de la langue de départ ne correspondent pas aux phonèmes de ladite langue, ou lorsque la langue d'aboutissement ne comporte pas d'alphabet, comme c'est le cas du chinois.

Dans la translittération, l'existence de graphies que ne possède pas l'alphabet de la langue d'aboutissement nécessite l'emploi de signes diacritiques afin d'assurer une correspondance absolue entre les graphies des langues de départ et d'aboutissement. C'est ainsi que, la langue persane ayant quatre lettres pour représenter le son «z», on devra affecter la lettre «z» de signes diacritiques distincts pour les différencier (cf. les graphies «z̄», «ż», «z̈» et «z̉» du système BGN/PCGN³ pour le persan).

Dans la transcription, l'existence dans la langue de départ de sons ou de catégories de sons que ne possède pas la langue d'aboutissement rend nécessaire l'emploi de signes diacritiques pour les reproduire tous (cf. dans le système BGN [méthode Wade-Giles modifiée pour le chinois], la distinction entre «chu» et «chü», «ch'u» et «ch'ü», «lu» et «lü», «yu» et «yü»).

Aussi bien dans la translittération que dans la transcription, il faut autant que possible utiliser des signes diacritiques qui permettent de distinguer systématiquement les diverses catégories de sons ou les voyelles longues et brèves (cf. dans le système BGN/PCGN pour l'arabe, l'emploi de la cédille pour marquer la différence entre les consonnes non vélarisées «d», «h», «s», «t» et «z» et les consonnes vélarisées correspondantes «ḍ», «ḥ», «ṣ», «ṭ» et «ẓ», ou celui du signe «-» pour différencier les voyelles brèves «a», «i» et «u» des voyelles longues correspondantes «ā», «ī» et «ū»).

Des considérations d'ordre théorique du genre de celles qui précèdent ne sauraient toujours déterminer la nature d'un système de translittération ou de transcription, notamment lorsque les systèmes existants sont déjà d'un usage fort répandu dans un pays donné ou dans des pays utilisant un même système d'écriture. Elles n'en sont pas moins fort utiles pour permettre d'évaluer ou d'améliorer les systèmes existants et l'on devrait toujours en tenir compte dans l'élaboration de nouveaux systèmes.

³ BGN: Board of Geographic Names (Commission des noms géographiques aux États-Unis);

PCGN: Permanent Committee on Geographical Names (Comité permanent des noms géographiques au Royaume-Uni).

LATINISATION DES CARACTÈRES CHINOIS REPRÉSENTANT DES NOMS DE LOCALITÉS

Document présenté par les États-Unis d'Amérique¹

Le Service topographique chinois et le Service cartographique de l'armée des États-Unis ont joint leurs efforts pour

établir un manuscrit intitulé *Modified Readings of Chinese Characters for Place Names Romanization Based on Modified Wade-Giles System*, qui sera publié prochainement. Ce document marque un progrès important dans la recherche sur les noms géographiques chinois, en ce qu'il élimine en

¹ Le texte original de ce document, rédigé par G. F. Beasley, de l'Office géographique du Département de l'intérieur, a paru sous la cote E/CONF.53/L.29.